

## Compte rendu du webinaire 4

**BAFA**  
**BAFD**

PROGRAMME  
**DAFA**

**BACV**

### Conditions pour être formateur ou formatrice

Être diplômé-e du brevet en question (BAFA ou BAFD) et disposer d'une expérience significative en Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

1. Être reconnu-e par son organisation locale agréée qui doit être membre d'une des 6 organisations nationales agréées.
2. Suivre la formation "Cadre responsable de la formation"
3. Renouveler sa formation au 3 ans
4. Détenir un diplôme d'études collégiales ou l'expérience pertinente équivalente

Actuellement, pas de brevet pour être formateur-riche en BACV.

Seule condition légale existante = minimum la moitié des formateur-rices doivent avoir le brevet BACV.

Les conditions dépendent donc de chaque opérateur de formation.

Quelques conditions parfois demandées :

- avoir suivi une formation de formateur-riche (ex : For One de Résonance)
- avoir de l'expérience utile,
- être encore soi-même animateur-riche
- ...

# Compte rendu du webinaire 4

**BAFA**  
**BAFD**

PROGRAMME  
**DAFA**

**BACV**

## Modalités de recrutement

Chaque OF (Organisme de Formation) doit justifier, pour être habilité régionalement ou nationalement, d'un réseau de formateur-rices engagé-es. Pour cela, les règles sont différentes :

- recrutement "traditionnel"
- réseau pré-existant (professeur.euses des écoles, éducateur-rices d'une structure, ...)
- système de cooptation sur les stages,...

Chaque organisation locale agréée recrute son équipe de formation selon ses modalités, ressources, besoins.

Les formations (autant celles en animation que les offres pour devenir formateur et formatrice) sont affichées sur le site du programme DAFA. L'affichage peut être public ou non, au choix de l'organisation.

Pas de cadre légal car pas de formation spécifique reconnue.

Recrutement classique de volontaires (ou employé-es) :

- bouche à oreilles
- posts sur les RS
- participant-es du BACV qui deviennent formateur-rices,...

## Compte rendu du webinaire 4

**BAFA**  
**BAFD**

PROGRAMME  
**DAFA**

**BACV**

### Dispositif d'accompagnement et d'animation des équipes de formateur·rices

Propre à chaque organisme de formation, ces dispositifs doivent au minima garantir que le projet de formation de l'OF est déployé sur chaque session (projet associatif de la structure, éducatif et pédagogique, ainsi que les engagements dans l'habilitation). Cela peut donc passer par : des temps de préparation et/ou de bilan des périodes de stage, des outils de suivis, des portefeuilles de compétences, des supervisions aux "sièges" des OF pour répartir les équipes, ...

Chaque organisation locale agréée est responsable de l'accompagnement de son équipe de formation.

Des outils sont disponibles dans l'espace membre du site du Programme DAFA.

Chaque organisation nationale agréée ainsi que le CQL peut jouer un rôle auprès des formateurs et formatrices.

Le programme DAFA a également un service à la clientèle pour aider les organisations dans leur offre de formation.

Actuellement, il n'y a pas de cadre légal, obligatoire ou commun.

L'organisation de la formation de formateur·rices et l'accompagnement de ceux·celles-ci sont propres à chaque organisme.

## Compte rendu du webinaire 4

**BAFA**  
**BAFD**

PROGRAMME  
**DAFA**

**BACV**

### Formation de formateur et formatrices initiale et continue

Elle est exigée dans le processus d'habilitation de nos services de tutelle et doit justifier : d'un plan de formation initial des formateurs.rices, d'un plan de formation continu des formateurs.rices (sous une forme triennale), de déclinaisons spécifiques aux formateurs.rices encadrant du BAFA ou du BAFD.

1. La seule formation obligatoire est celle de Cadre responsable de la formation (CRF), d'une durée de 7h. Le contenu couvre essentiellement l'application des balises du Programme ainsi que les procédures d'évaluation du volet théorique et du stage pratique.
2. Profil pédagogie DAFA : D'une durée de 7 heures, la formation Profil pédagogie DAFA vise à développer les compétences des nouveaux formateurs et formatrices du Programme DAFA.
3. Formateurs ou formatrices pour les DAFA complémentaires, pour le programme animation loisir ado ou DAFA adulte.
4. Maître formateur (MF) : d'une durée de 7h cette formation est exclusivement donnée par les organisations nationales agréées et vise la formation de CRF.

Propre à chaque organisme. Pas de cadre obligatoire actuellement.

Plusieurs Organismes de Formation en proposent.

La formation initiale comprend en général une session théorique et un stage pratique.

## Compte rendu du webinaire 4

**BAFA**  
**BAFD**

PROGRAMME  
**DAFA**

**BACV**

### Indemnités et montants pour les formateur formatrices

La plupart des formateur-rices sont engagé-es via le CEE (Contrat d'Engagement Educatif) dans l'encadrement des stages, mais ce n'est pas une obligation (CDD, CDD d'usage, ...).

Les montants forfaitaires (le CEE est dérogatoire au droit du travail et accorde une rémunération largement en dessous du minimum légal calculé à la journée) sont très variables en fonction des OF.

Le minimum légal passe en 2025 à environ 50€/jour.

Chaque organisation locale agréée ou organisation nationale agréée est responsable de la rémunération des personnes formatrices

Aucune norme légale. Cela dépend des organismes de formation. Cela va de volontaires (défrayés ou pas) à des contrats d'article 17 (120€/jour déclarés aux impôts) ou à des travailleurs permanents salariés.

## Compte rendu du webinaire 4

**BAFA**  
**BAFD**

PROGRAMME  
**DAFA**

**BACV**

### Ratio Formateur formatrice/ Stagiaires

Là-aussi, très dépendant des OF et du projet défendu. Le minimum règlementaire est de 2 formateur.rices par session( directeur-riche inclu-se), et 3 dès que l'effectif des stagiaires dépasse 20 personnes. Une session BAFA est limitée à 40 inscriptions, 30 pour un BAFD.

Aucune norme nationale.

Les normes légales actuelles sont liées à une dérogation qui fait suite à la crise sanitaire et au changement des rythmes scolaires (septembre 2023).

Actuellement, les normes d'encadrement minimales pour une période de formation théorique sont

- deux formateur.rices pour 8 à 23 participant.es;
- trois formateur.rices pour 24 à 31 participant.es;
- quatre formateur.rices pour 32 à 40 participant.es.

Ne peuvent être comptabilisé-es dans les normes d'encadrement minimales que les formateur.rices qui participent à la vie résidentielle de la formation.